



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Délais de paiement : la FNTF signe une Charte de bonnes pratiques avec GRTgaz

Paris, mardi 19 janvier 2010 – Patrick Bernasconi, Président de la FNTF et Philippe Boucly, Directeur général de GRTgaz (filiale du groupe GDF SUEZ) ont signé une **Charte de bonnes pratiques pour les règlements des travaux**. L'objectif de cette Charte est de décliner les bonnes pratiques à mettre en œuvre afin d'assurer aux entreprises de Travaux Publics un paiement plus fluide.

Du côté des entrepreneurs, cette Charte vise à obtenir une trésorerie équilibrée, un traitement des ordres de modification dans des délais raisonnables pour en faciliter les paiements et à assurer une fluidité dans le processus de réception et de règlement.

Du côté de GRTgaz, cette Charte a pour but de rappeler aux entreprises les conditions contractuelles à respecter pour obtenir un accord de paiement.

Ces engagements se traduisent sur le terrain par une concertation systématique avant de finaliser tout engagement financier, une meilleure anticipation du processus de paiement et une vigilance accrue des étapes sensibles de ce processus.

GRTgaz et la FNTF s'inscrivent ainsi dans une démarche de progrès partagée et conviennent qu'un **point semestriel sera effectué conjointement pour évaluer la bonne mise en œuvre de cette Charte** qui s'accompagne d'un **guide de bonnes pratiques non contractuel**.

Cette Charte s'inscrit dans la continuité de la démarche entreprise par la FNTF pour permettre aux entreprises de la Profession de faire face à la réduction de leurs délais de paiement fournisseurs imposée par la Loi de Modernisation de l'Economie. Une première « Charte de bonnes pratiques pour des règlements travaux efficaces » avait été signée en mai 2009 avec la SNCF. Sa mise en œuvre a déjà permis une amélioration sensible des délais de paiement des marchés concernés.

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses [20 Fédérations Régionales](#) et de ses [18 Syndicats de Spécialités](#), 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Pour en savoir plus : www.fntp.fr - www.travauxpublics.info - www.metiers-tp.com

GRTgaz est une société de GDF SUEZ. Son rôle consiste à exploiter, entretenir et développer le réseau de transport de gaz naturel en France sur la majeure partie du territoire national, soit un réseau d'environ 32 000 km. GRTgaz accomplit une double mission : acheminer le gaz naturel vendu par les fournisseurs (français et européens) dans des conditions de coûts et de sécurité optimales ; développer le réseau de transport pour assurer une plus grande fluidité des échanges de gaz naturel et renforcer ainsi la sécurité d'approvisionnement. Par son activité, GRTgaz contribue à la construction d'un marché européen du gaz naturel en agissant de manière indépendante, transparente et non discriminatoire pour tous les opérateurs agréés présents sur son réseau. Pour en savoir plus : www.grtgaz.com

Contacts presse :

FNTF : Jean-Christophe Goux-Reverchon, Attaché de presse - Tél. : 01.44.13.31.15 gouxreverchon@fntp.fr

GRTgaz : Christophe Feuillet, Pôle communication - Tél. : 01.47.54.23.68 christophe.feUILLET@grtgaz.com